

DEPARTEMENT DU FINISTERE COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE	EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion ordinaire du 05 août 2025
---	---

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	21 + 4 pouvoirs	24 juillet 2025	25 juillet 2025

N° délibération	Objet
2025-101	Subvention aux agriculteurs installés en 2024

Le 05 août 2025 à 18 heures 30 minutes, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :

BERRIEN : Hubert LE LANN, Brigitte COURBEZ, Barbara PERRON

BOTMEUR : Eric PRIGENT

BRASPARTS : Jean-Yves BROUSTAL, Philippe ROBERT-DANTEC

BRENNILIS : Marie-Noëlle JAFFRE, Alexis MANAC'H

HUELGOAT : Gérard TOSSER

LA FEUILLEE : Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS

LOPEREC : Maryvonne LE GUILLOU, Jean-Yves CRENN

LOQUEFFRET : Alain HAMON, Louis-Marie LE GUILLOU

PLOUYE : Grégory LE GUILLOU, Arnaud COZIEN

SAINT-RIVOAL : Mickaël TOULLEC

SCRIGNAC : Georges MORVAN, André PAUL, Jean LE GAC

Pouvoirs : Josiane GUINVARC'H à Philippe ROBERT-DANTEC, Anne ROLLAND à Jean-Yves BROUSTAL, Typhaine BODENEZ à Jean-François DUMONTEIL, Eric GONIDEC à Jean-Yves CRENN

Absents et excusés : Coralie JEZEQUEL, Marc QUEMENER, Jacques THEPAUT, Marie-Brigitte BRETHES, Claude MOREL, Christophe DANIEL

Secrétaire de séance : Mickaël TOULLEC

Rapporteur : Georges MORVAN

Afin de contribuer au maintien de l'agriculture sur le territoire de Monts d'Arrée Communauté une délibération a été prise en 2017 pour un soutien aux nouveaux agriculteurs installés (année N-1), qui prend la forme d'une aide forfaitaire de 1.500 €. Le dispositif d'aide a été repris dans la convention de partenariat sur les politiques économiques en 2018 et reconduite en 2023 avec la Région Bretagne. Elle est adossée au règlement (UE) n°2019/316 de la commission du 21 février 2019 modifiant le

règlement (UE) n° 1408/2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides *de minimis* dans le secteur de l'agriculture.

Montant de l'aide attribuée par agriculteur installé

Aide de 1.500 €

Critères d'éligibilité

Installation, création ou reprise effective d'une exploitation avec réalisation d'un parcours à l'installation (à adapter si possible pour les exploitations particulières) et obtention de la DJA.

Age maximum : 40 ans

Installation des personnes ayant plus de 40 ans : l'élaboration, d'un Plan de Professionnalisation Personnalisé sera exigé.

Une transformation juridique de l'exploitation sans installation réelle n'est pas prise en compte.

Modalités d'attribution

Sur la base d'une demande officielle d'aide financière faite à Monts d'Arrée Communauté, la collectivité en lien avec la chambre d'agriculture du Finistère instruira les dossiers en vérifiant les conditions d'attribution (ex : attestation à fournir par le JA ou attestation suivi 3P) avant de le soumettre à la commission en charge de l'agriculture.

Pour une installation en année N, la subvention est versée en année N + 1.

L'EPCI s'engage à informer la DDTM et le Conseil régional de Bretagne des décisions d'octroi d'aides sur la base de ce dispositif.

Deux agricultrices installées en 2024 sur le territoire ont déposé un dossier de demande d'aide :

- Mme Luciane TIGER à Brasparts installée en viande bovine
- Mme Jade LARGHI à Scrignac installée en élevage de volailles

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- Autorise le versement d'une aide de 1.500 € à Mme Luciane TIGER pour son installation en viande bovine
- Autorise le versement d'une aide de 1.500 € à Mme Jade LARGHI pour son installation en élevage de volailles

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Président,

|
Le secrétaire,

